

## V

### ALEXANDRE, TALLEYRAND, ET LE SÉNAT

« Mon cher, avait dit Napoléon à Mollien, son ministre du trésor, si l'ennemi arrive aux portes de Paris, il n'y a plus d'Empire <sup>1</sup>. » L'Empereur avait prévu juste. Le pompeux édifice s'était écroulé comme un château de cartes et les vainqueurs ne trouvaient rien devant eux qui ressemblât à un gouvernement. Un pareil état de choses était éminemment dangereux pour le pays et permettait, s'il se prolongeait, à toutes les convoitises étrangères de s'affirmer. Dans cette extrémité, le bon sens public comprit que, pour obtenir une paix indispensable, pour relever la France et pour la rendre apte à traiter sur un pied d'égalité avec les coalisés, il n'y avait qu'un régime possible : la monarchie

1. MOLLIEU. *Mémoires*, p. 360.

légitime<sup>1</sup>. Elle seule pouvait panser les blessures qu'elle n'avait pas faites ; elle seule, tenant son autorité du droit et de la tradition, agirait en toute indépendance. Les autres combinaisons, quelles qu'elles fussent, auraient porté l'empreinte de la tutelle des alliés<sup>2</sup>. La Régence ou tout autre gouvernement, hors celui de Louis XVIII, ne pouvaient être que des corps sans âme, tirant leur force d'un appui extérieur. L'idée d'avoir recours à Bernadotte était née dans le cerveau d'Alexandre ; la Régence aurait sans doute satisfait les désirs secrets de l'Autriche. La seule solution d'inspiration française et uniquement française, c'était la Restauration des Bourbons.

1. « La restauration des Bourbons n'a été ni provoquée, ni même désirée avant l'événement, parce que la majorité de la nation la croyait impossible pendant l'existence de Bonaparte ; mais du moment que l'obstacle principal a cessé, l'idée de la légitimité s'est présentée naturellement à la presque universalité des Français ; c'était la seule qui assurait plus directement la fin des révolutions et des troubles civils, qui arrêtait les progrès de l'ambition personnelle et qui menait immédiatement à la paix avec les puissances étrangères. » (*Correspondance de Pozzo di Borgo avec Nesselrode, dépêche 70, 14/26 septembre 1811*).

2. « Tout autre que Louis XVIII n'eût été sur le trône que le lieutenant de l'Europe ; il y montait lui, comme le successeur de Louis XIV et non comme l'élu de la coalition. » (NETTEMENT, *Histoire de la Restauration, t. I, p. 124.*)

Ce sentiment, qui était au fond du cœur de tous les patriotes sensés, mais que la crainte et l'oppression avaient comprimé jusqu'alors, commença à se déclarer hautement dès le soir de la capitulation. En rentrant à son hôtel, Marmont y trouva son beau-frère Perrégaux et son ami Laffitte qui, en leur qualité de banquiers, pouvaient passer pour exprimer l'opinion du monde des affaires. Tous deux se prononcèrent avec vigueur en faveur du rétablissement des Bourbons<sup>1</sup>. Dans la nuit, des royalistes dévoués se réunirent et se concertèrent en vue de préparer pour le lendemain une manifestation capable de stimuler l'opinion. Mais ce n'étaient là que des efforts isolés. Il fallait quelqu'un d'autorisé pour se faire l'interprète du sentiment public, pour exposer à Alexandre<sup>2</sup> les dispositions des esprits et pour le convaincre que les

1. « Cet accord de sentiments contre le despotisme impérial, poussé jusqu'à faire considérer les Bourbons comme très acceptables par des hommes de la haute bourgeoisie qui ne les avaient jamais connus, produisit une singulière impression sur les assistants. » (THIERS. *Consulat et Empire*, t. XVII, p. 613-614.)

2. Pendant la période critique, le Tsar fut seul à parler au nom des puissances alliées. Le Roi de Prusse, qui l'avait accompagné, se borna au rôle de comparse. L'Empereur François, qui ne voulait pas assister au détronement de sa fille, se trouvait à Dijon, puis à Langres, avec Metternich. Enfin Castlereagh avait aussi accompagné le souverain autrichien. Metternich n'arriva à Paris que le 10 avril et Castlereagh le 13.

Bourbons et les Bourbons seuls répondaient aux nécessités de la situation. Talleyrand eut le mérite d'être cet homme.

Comme on l'a vu, il avait longuement hésité sur le parti à prendre. Tant que le sort des armes avait paru présenter quelque incertitude, il avait évité de se prononcer ouvertement. Mais les alliés étaient à Paris : désormais, les tergiversations n'étaient plus de saison ; le moindre retard pouvait avoir des conséquences funestes ; il fallait agir et agir vite. Talleyrand, avec son esprit net et clair, le comprit et il sut préciser ce que les autres sentaient vaguement. « Ce qu'il fallait, a-t-il dit avec beaucoup de vérité, c'était de trouver juste ce que la France voulait et ce que la France devait vouloir. La France, au milieu des horreurs de l'invasion, voulait être respectée : c'était vouloir la maison de Bourbon dans l'ordre prescrit par la légitimité. L'Europe, inquiète encore au milieu de la France, voulait qu'elle désarmât, qu'elle rentrât dans ses anciennes limites, que la paix n'eût plus besoin d'être constamment surveillée ; elle demandait aussi des garanties : c'était aussi vouloir la maison de Bourbon... La maison de Bourbon, seule, pouvait voiler aux yeux de la nation française, si jalouse de sa gloire militaire, l'empreinte des revers qui venait de frapper son drapeau. La

maison de Bourbon, seule, pouvait, en un moment et sans danger pour l'Europe, éloigner les armées étrangères qui couvraient son sol. La maison de Bourbon, seule, pouvait noblement faire reprendre à la France les heureuses proportions indiquées par la politique et par la nature. Avec la maison de Bourbon, la France cessait d'être gigantesque pour redevenir grande. Soulagée du poids de ses conquêtes, la maison de Bourbon, seule, pouvait la replacer au rang élevé qu'elle doit occuper dans le système social ; seule, elle pouvait détourner les vengeances que vingt années d'excès avaient accumulées contre elle <sup>1</sup>. »

Cette nécessité de la restauration de la monarchie, Alexandre répugnait encore à l'admettre. Il avait reçu dans la matinée du 31 mars une députation parisienne, conduite par le baron Pasquier, préfet de police et par le comte de Chabrol, préfet de la Seine et, si, dans son entretien avec ses membres, il avait catégoriquement déclaré qu'il ne traiterait plus avec Napoléon, il s'était gardé de recommander aucune forme de gouvernement <sup>2</sup>.

1. TALLEYRAND. *Mémoires*, t. II, p. 156-157.

2. La veille au soir, Pozzo avait rédigé une proclamation aux Parisiens, que l'Empereur Alexandre avait portée lui-même au Roi de Prusse, puis à Schwarzenberg. Celui-ci, en sa qualité de

A midi, les alliés firent leur entrée solennelle dans Paris. Sur le boulevard de la Madeleine, dans la rue Royale et sur la place Louis XV, ils furent accueillis par une manifestation royaliste. Quelques maisons étaient pavoisées de drapeaux blancs ; des cocardes blanches furent distribuées et de nombreux cris de : « Vivent les Bourbons ! », auxquels se mêlaient des acclamations évidemment déplacées à l'adresse des souverains alliés, se firent entendre. Après une revue passée dans les Champs-Élysées, l'Empereur de Russie, puis le Roi de Prusse et Schwarzenberg se dirigèrent vers l'hôtel de la rue Saint-Florentin, où demeurait Talleyrand, que Nesselrode avait déjà prévenu de la visite de son maître. Cette entrevue devait être décisive.

Alexandre avait une grande estime pour le sens politique de Talleyrand. Le prince, suivant

généralissime, la signa. Or, Pozzo avait cherché à donner à cette proclamation une teinte royaliste et à la suite de la phrase « Parisiens, vous connaissez la situation de votre patrie, la conduite de Bordeaux, l'occupation amicale de Lyon... », il avait continué : « *Cherchez dans l'autorité légitime le terme de la guerre étrangère et celui de la discorde civile.* » Mais Alexandre ne l'entendait pas ainsi. Il ne voulait pas qu'il fût fait aucune allusion à *'autorité légitime* et il modifia la phrase ainsi : « *Vous trouverez dans ces exemples le terme de la guerre étrangère, etc.* » Voir PASQUIER, *Mémoires*, t. II, p. 243-244. Pasquier avait eu entre les mains la minute de la proclamation, avant et après la retouche.

ses propres termes, avait « depuis beaucoup d'années soigné la confiance » du Tsar et les événements venaient de prouver qu'il avait eu raison de ne jamais faire fonds sur la solidité de l'Empire. Aussi son opinion devait-elle être d'un grand poids. Une conférence préliminaire eut lieu d'abord et on tint ensuite une sorte de conseil, auquel assistèrent, outre le Tsar et Talleyrand, le Roi de Prusse, les deux généraux autrichiens Schwarzenberg et Lichtenstein, Nesselrode, Pozzo et Dalberg.

Le souverain russe, prenant la parole, déclara que ses alliés et lui-même n'étaient venus en France que pour y établir la paix, que, si cette paix n'avait pu se faire, il fallait en rejeter la responsabilité sur Napoléon qui, par cette conduite, s'était exclu lui-même des négociations. En conséquence, il ne pouvait plus être question de traiter avec lui. Mais, cette restriction faite, les alliés étaient prêts à reconnaître tout autre gouvernement qu'il plairait à la France de se donner, une régence, Bernadotte, la République, enfin les Bourbons.

Cet exposé terminé, la discussion s'ouvrit. Dalberg qui, on s'en souvient, avait encouragé la mission de Vitrolles, opina pourtant en faveur de la régence. Peut-être jouait-il un rôle convenu d'avance avec Talleyrand. Pozzo le combattit

vivement. Enfin Talleyrand intervint. Du moment qu'il était démontré que Napoléon était incompatible avec la paix, c'est-à-dire avec le vœu formel et unanime de la France, la régence de Marie-Louise derrière laquelle ne manquerait pas de s'exercer l'influence de l'Empereur, était une combinaison à rejeter. De Bernadotte, il ne pouvait être sérieusement question : il avait combattu les Français ; après un chef comme Napoléon, la France ne voudrait jamais d'un soldat médiocre. La République n'était qu'une chimère. Restait la Monarchie légitime, seule solution admissible. Les autres combinaisons constituaient une impossibilité ou une intrigue, les Bourbons représentaient un principe. « Ni vous, Sire, dit Talleyrand, ni les puissances alliées, ni moi, à qui vous croyez quelque influence, aucun de nous ne peut donner un roi à la France. La France est conquise, elle l'est par vos armes et cependant aujourd'hui même vous n'avez pas cette puissance. Un roi quelconque, imposé, serait le résultat d'une intrigue ou de la force ; l'une ou l'autre serait insuffisante. Pour établir une chose durable et qui soit acceptée sans réclamation, il faut agir d'après un principe. Avec un principe, nous sommes forts, nous n'éprouverons aucune résistance ; les oppositions, en tous cas, s'effaceront en peu de temps et un

principe, il n'y en a qu'un : Louis XVIII est un principe ; c'est le roi légitime de la France <sup>1</sup>. »

Ces fortes considérations ébranlèrent Alexandre. Néanmoins il objecta, et Lichtensœin abonda dans le même sens, que les coalisés n'avaient pas constaté, en traversant la France, que le sentiment populaire se prononçât pour les Bourbons <sup>2</sup>. Talleyrand se fit alors plus catégorique, il affirma avec plus de force que le vœu de la France était en faveur des Bourbons et, demandant qu'on introduisit l'abbé de Pradt et le baron Louis, il les interrogea. Ces deux personnages, qui ne pouvaient pas passer pour des royalistes de vieille date, l'appuyèrent avec chaleur.

Devant cette insistance, le Tsar se laissa convaincre. « Le Tsar possédait le flair politique, il se rendait compte du nécessaire et du possible, souple à la nécessité, adroit à profiter des circonstances et calculant la fusée d'une phrase comme on calcule celle d'une pièce d'artifice. Le « principe » que Talleyrand invoquait pour la France était celui dont Alexandre se réclamait en Russie et qu'il prétendait faire prévaloir dans

1. TALLEYRAND. *Mémoires*, t. II, p. 161-165.

2. Le Tsar avait été très frappé de l'attitude des jeunes soldats à peine instruits qui s'étaient fait tuer, à la bataille de Fère-Champenoise, aux cris de « Vive l'Empereur ».

toute l'Europe, sauf en France, où il eût préféré quelque vague symbole ou simulacre de souveraineté populaire. Les voyant tous convertis et jugeant que, pour en venir là, ils risquaient davantage et venaient de plus loin que lui, il se laissa incliner, non sans quelque réticence d'amour-propre et d'inquiétude politique. Toutefois, il évita de prononcer le nom des Bourbons, se flattant encore que les Français en prononceraient un autre <sup>1</sup>. » Et de fait, la déclaration, rédigée par Talleyrand, signée par Alexandre et affichée le soir même sur les murs de Paris proclamait seulement que les alliés « ne traiteront plus avec Napoléon Bonaparte, ni avec aucun membre de sa famille, qu'ils reconnaîtront et garantiront la Constitution que la nation française se donnera » <sup>2</sup>.

Un point important restait encore à déterminer. Alexandre, épris des formes de la légalité, voulait que, pour opérer le changement de ré-

1. A. SOBEL. *L'Europe et la Révolution Française*, t. VIII, p. 317.

2. « Je suis persuadé que si le Sénat eût appelé au trône une autre famille que celle des Bourbons, elle eût été acceptée de l'Europe, je ne dirai pas sans difficulté, mais avec une sorte de complaisance, tant était répandu autour des souverains ce préjugé, ou cette prédiction de l'Empereur Alexandre, que les princes de la Maison de Bourbon trouveraient de grandes difficultés à s'établir en France. » (BRUNOT. *Mémoires*, p. 416.)

gime, il y eût une apparence de consultation populaire. Ce fut encore Talleyrand qui trouva le joint. Il se fit fort d'obtenir le concours des « autorités constituées », en l'espèce du Sénat.

Ainsi la Restauration allait naître, non pas d'une conjuration, non pas de la volonté de tel ou tel individu, mais des nécessités de la situation<sup>1</sup>. Parmi les personnages rassemblés à l'hôtel de la rue Saint-Florentin, aucun ne la croyait, quinze jours auparavant, possible ou désirable. Avec plus ou moins de bonne grâce, tous s'y ralliaient maintenant. « On appela plus tard Louis XVIII Louis le Désiré ; il eût été plus exact encore de l'appeler Louis le nécessaire<sup>2</sup>. »

Le 1<sup>er</sup> avril, Talleyrand tint sa promesse. En sa qualité de vice-président du Sénat, il convoqua cette assemblée et soixante-quatre sénateurs

1. Cette nécessité est reconnue par Thiers lui-même, qui n'est pas suspect de tendresse pour la Restauration. « Les Bourbons, outre leur mérite, avaient pour eux la puissance de la nécessité. En effet, la République, toute souillée encore du sang versé en 1793, n'étant pas proposable à la France épouvantée, la Royauté seule étant possible, et des deux royautés alors présentées aux esprits, celle du génie, celle de la tradition, la première s'étant perdue par les égarements, que restait-il, sinon la seconde, consacrée par les siècles et rajeunie par le malheur ? Il était donc bien naturel qu'après avoir employé quelques jours à se remettre les Bourbons en mémoire, on se ralliât à eux avec un entraînement qui croissait d'heure en heure. » (Thiers, *Consulat et Empire*, tome XVII, p. 767-768.)

2. NETTEMENT, *Histoire de la Restauration*, t. I, p. 142.

sur cent quarante, auxquels il avait eu soin de promettre des garanties pour l'avenir, votèrent docilement la création d'un gouvernement provisoire chargé d'élaborer un projet de Constitution. En faisaient partie : Talleyrand, Dalberg, Jaucourt, Beurnonville et l'abbé de Montesquiou, ce dernier seul connu de tout temps comme partisan des Bourbons. Le 2 avril, le Sénat proclama avec la même facilité la déchéance de Napoléon. Puis comme les départements ministériels ne pouvaient pas sans grave inconvénient rester inoccupés, on plaça à leur tête des commissaires provisoires, que désigna Talleyrand. Ce furent Laforêt (affaires étrangères), Beugnot (intérieur), Henrion de Pansey (justice), baron Louis (finances), Anglès (police), Malouet (marine), Dupont (guerre). Les choix étaient bons, sauf le dernier qui rappelait les désastreux souvenirs de Baylen.

Les royalistes cependant avaient compris la nécessité de manifester hautement leurs sentiments. Officiellement, le nom des Bourbons n'avait pas encore été prononcé : il fallait entraîner les hésitants et stimuler une opinion, favorable assurément dans l'ensemble, mais que le régime impérial avait accoutumée à la torpeur et à l'apathie ; il fallait aussi achever de convaincre Alexandre, dont on redoutait les fluctuations et

les retours possibles. Dans la soirée du 31 mars, une députation, déléguée par une réunion nombreuse et bruyante qui s'était tenue à l'hôtel Morfontaine, avait été reçue par Nesselrode, qu'elle chargea de transmettre au Tsar l'expression du vœu public en faveur de la Royauté. Le lendemain, parut une proclamation du Conseil Général de la Seine due à l'initiative de Bellart et signée par treize membres de l'assemblée sur vingt-quatre, proclamation qui déclarait « abjurer toute obéissance à l'usurpateur pour retourner à un maître légitime et exprimait le vœu le plus ardent pour que le gouvernement monarchique soit rétabli dans la personne de Sa Majesté le Roi Louis XVIII et de ses successeurs ». Ce document, quoique rédigé dans une forme emphatique, eut un grand effet <sup>1</sup>. Il émanait d'un corps choisi par Napoléon lui-même pour l'administration de la capitale et pouvait passer à juste titre pour exprimer l'opinion parisienne. Enfin le 4 avril, fut publiée la fameuse brochure de Chateaubriand, *De Buonaparte et des Bourbons*, diatribe passionnée, extravagante, que son auteur dit avoir composée « entre deux pistolets chargés » et à laquelle il attribue un rôle déterminant dans la marche des événements <sup>2</sup>.

1. PASQUIER. *Mémoires*, t. II, p. 221.

2. « J'appris à la France ce que c'était que l'ancienne famille

Les autres corps constitués n'avaient pas tardé à suivre l'exemple du Conseil Général de la Seine. Le Corps Législatif, la Cour de Cassation, la Cour Impériale, la Cour des Comptes, l'Institut, dans des délibérations successives, réclamèrent le rétablissement de la royauté<sup>1</sup>. Comme il arrive toujours, une fois la route frayée tout le monde s'y précipitait. La confiance et la sécurité renaissaient. La rente, qui était à 45 fr. le 30 mars, monta le 2 avril à 63 francs. Les esprits ressentait une impression de soulagement immense.

royale ; je dis combien il existait de membres de cette famille, quels étaient leurs noms et leur caractère : c'était comme si j'avais fait le dénombrement des enfants de l'Empereur de Chine, tant la République et l'Empire avaient envahi le présent et relégué les Bourbons dans le passé. Louis XVIII déclara... que ma brochure lui avait plus profité qu'une armée de cent mille hommes ; il aurait pu ajouter qu'elle avait été pour lui un certificat de vie. » (CHATEAUBRIAND. *Mémoires d'Outre-Tombe*, édition Biré, t. III, p. 396.)

1. Délibération de la Cour de Cassation (13 avril) : « Fidèles aux lois fondamentales du Royaume, nous invoquons de tous nos moyens le rétablissement de la maison de Bourbon au trône héréditaire de Saint-Louis. »

Délibération de la Cour Impériale (4 avril) : « Puissions-nous après vingt ans d'orages et de malheurs, trouver le repos à l'ombre de ce sceptre antique et révéré qui, pendant huit siècles, a si glorieusement gouverné la France ! »

Délibération de la Cour des Comptes (5 avril) : « Partout le nom des Bourbons se fait entendre... Nous sommes libres enfin d'exprimer les sentiments qui nous animent pour cette famille que tant de titres ont rendue chère à la France. »